

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

Délibération n° 2024-24

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 2 avril 2024.

Objet : Mise à disposition gracieuse de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association PLURADYS

Etaient présents : 19

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaient excusé ou absent : 10

Mesdames, Messieurs, Charles-Louis PENEZ (pouvoir à Rémi DELATTE), Frédéric TISSOT (pouvoir à Jean-François DODET), Florence GRAPIN (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Patricia RABELKA M'BENGUE), Cécile BARDIN, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laurianne SENE et Monsieur Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Madame Patricia RABELKA M'BENGUE expose le rapport suivant :

L'association PLURADYS sollicite la commune pour une mise à disposition gratuite d'une salle municipale dans le cadre de l'organisation d'un colloque régional destiné aux professionnels de la région Bourgogne Franche Comté travaillant auprès d'enfants.

L'association Pluradys porte un dispositif de coordination, destiné aux enfants de 0 à 18 ans, présentant plusieurs symptômes ou dysfonctions relatives aux pathologies du développement et/ou des troubles des apprentissages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, 24 VOIX POUR, (Olivier ARBEZ ne prend pas part au vote, 0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE) la mise à disposition à titre gratuit de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association PLURADYS, le 27 juin 2024 et de facturer uniquement la prestation ménage de la salle Louis Berthou, comme énoncé ci-dessus.

M. le Maire certifie,

sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **12 AVR. 2024**

Le Maire,




Jean-François DOBET

Les secrétaires,



Laurianne SENE



Antoine CAMUS

Date de publication : **12 AVR. 2024**